



## refus d'un mi temps thérapeutique

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010** à **15:44**

bonjour

suite à une dissection de l'aorte (greffe de l'aorte) au mois de novembre 2009 je suis en arrêt maladie car mon employeur me refuse un mi temps thérapeutique (conseillé par mon médecin traitant) car mon état de santé ne me permet pas de travailler 35h par semaine je suis reconnue en ALD par la Sécurité Sociale. Une personne me remplace à mon poste et je n'ai aucune nouvelle de mon employeur

que faut il faire ?

merci

Par **rugbys**, le **31/08/2010** à **18:10**

Bonjour,

Il faut que vous preniez rendez-vous à la médecine du travail qui vous déclarera apte à la reprise en mi-temps thérapeutique, celui-ci sera prescrit par votre médecin traitant. Votre employeur ne peut s'y opposer. Vous percevrez 50% de la rémunération de votre employeur, qui complètera chaque mois une attestation pour les indemnités journalières pour le paiement de l'autre 50% par la sécu.

En espérant avoir répondu à vos questions...

Bonne santé

Par **ferchal martine**, le **31/08/2010** à **18:20**

merci de votre réponse mais je crois qu'il a le droit de refuser c'est là mon problème .....